ne fussent jamais sortis du cabinet. Ils ne résignèrent que parce qu'ils se croyaient responsables au parlement de nominations que lord METCALF avait faites sans consulter ses conseillers constitutionnels. Ainsi donc, le fait cité par l'hon. monsieur (M. Bureau) pour détruire la thèse de mon hon. ami (Sir N. F. BELLEAU) n'a aucune portée, parce qu'il n'a pas d'application aux circonstances actuelles, et parce que, je le répète, le gouvernement responsable n'existait pas encore alors.

L'Hon. M. BUREAU—Alors, il n'existe

pas plus aujourd'hui.

L'Hon. Sir E. P. TACHÉ-Qu'entend

dire par là l'hon. monsieur?

L'Hon. M. BUREAU—L'hon. monsieur a lui-même prétendu que depuis la mort de lord BAGOT nous p'avions pas eu le gouver-

nement responsable.

L'Hon. Sir E. P. TACHÉ—Assurément, l'hon. monsieur m'a mal compris, car je crois avoir dit que sous lord METCALF le gouvernement responsable n'avait eu d'existence que de nom, et c'est ce dont se convaincra l'hon, monsieur en étudiant un peu plus l'histoire parlementaire de ce pays. La conséquence du différend entre lord METCALF et ses ministres fut la résignation de messieurs La Fontaine et Baldwin, et l'on vit le parti du Bas-Canada se ranger de l'avis de ces derniers sans se briser aucunement. Les ministres qui vinrent ensuite essayèrent sans doute de faire quelques brèches à cette majorité et de s'en détacher des partisans:-mais ce fut en vain. La représentation du Bas-Canada resta inébranlable jusqu'à ce que les élections de 1848 ramendrent les partis politiques à peu près dans le même état. J'ai déjà dit que j'avais détruit mes notes; je suis donc prêt à attendre le jugement de cette hon. chambre. (Applaudissements.)

L'Hon. M. VIDAL—Comme je regarde de mon devoir de voter la proposition qui se trouve devant la chambre, je crois important de repousser d'avance le reproche d'inconséquence que l'on pourrait me faire d'avoir également voté pour les amendements qui ont été proposés et rejetés. Je dois déclarer que mes vues sur l'utilité de soumettre la question au peuple sont les mêmes, car on ne m'a pas convaincu que cela fut mal en principe et dût tendre à détruire la mesure. Mais on se rappellera que j'ai dit aussi que j'approuvais le projet de confédération et que c'était afin de l'asseoir sur la volonté des

masses que je voulais l'appel au peuplo. Comme l'amendement proposé dans ce but a été rejeté, il ne me reste plus qu'à décider si je dois accepter ou refuser le projet tel qu'il est aujourd'hui: et c'est pourquoi je déclare que, vu les circonstances, je voterai les résolutions. (Ecoutez! écoutez!)

La question fut alors proposée sur la motion principale qui fut emportée sur la

division suivante;

Pour:—Les hon. messieurs Alexander, Allan, Armand, Sir N. F. Belleau, Bennett, Fergusson Blair, Blake, Boulton, Bossé, Bull, Burnham, Campbell, Christie, Crawford, DeBeaujeu, Dickson, A. J. Duchesnay, E. H. J. Duchesnay, Dumouchel, Ferrier, Foster, Gingras, Guévremont, Hamilton (Inkerman), Hamilton (Kingston), Lacoste, Leonard, Leslie, McCrea, McDonald, McMaster, Maopherson, Matheson, Mills, Panet, Price, Read, Renaud, Ross, Ryan, Shaw, Skend, Sir E. P. Taché, Vidal, Wilson.—45.

CONTRE :—Les hon. messieurs Aikins, Archambault, Armstrong, Bureau, Chaffers, Currie, Flint, Letellier de St. Just, Malhiot, Moore, Olivier, Proulx, Reesor, Seymour, Simpson.—15.

L'Hon. Sir E. P. TACHÉ propose alors, secondé par l'hon. M. FERGUSSON BLAIR, qu'il soit nommé un comité spécial pour rédiger une adresse basée sur la résolution, et que le comité soit composé des hon. MM. CAMPBELL, FERGUSSON BLAIR, ROSS, CHRISTIE, Sir N. F. BELLEAU et de l'auteur de la présente motion. Emporté.

La chambre s'ajourne alors à loisir.

Quelque temps après, la séance est reprise, et l'hon. Sir E. P. Taché, de la part du dit comité, fait rapport d'une adresse, et propose, secondé par l'hon. M. Fergusson Blair, que la dite adresse soit agréée,—ce ce qui est adopté. Il est alors ordonné que la dite adresse soit grossoyée et, signée par l'hon. Orateur de cette chambre, présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, par toute la chambre. Il est, en outre, ordonné que les membres du conseil exécutif, qui sont membres de cette chambre, se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour savoir en quel temps il plaira à Son Excellence recevoir la dite adresse.

Et la chambre s'ajourne.